

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre #Investissements

Lyon, 7 juillet 2022

Le chiffre : 13,9* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^{ème} trimestre 2022 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau

(* hors primes pour épuration)

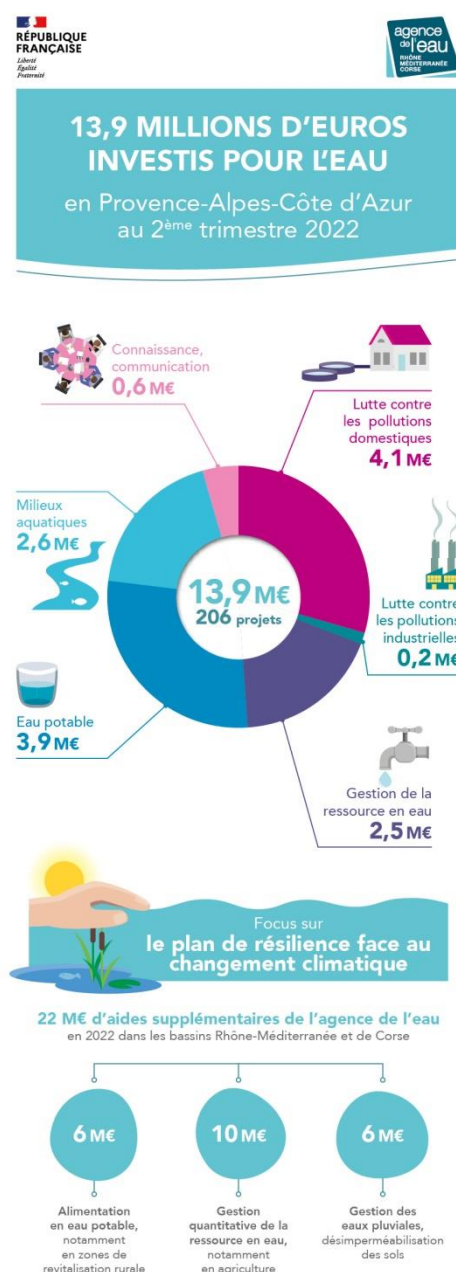
[Focus sur le plan de résilience face au changement climatique]

Au cours du deuxième trimestre 2022, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a accompagné **206 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

D'ici la fin de l'année 2022, l'agence de l'eau consacrera **22 M€ supplémentaires** à des projets contribuant à la résilience des territoires face au changement climatique dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2022 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **58 % des aides (8 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - **4,1 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 3,3 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (2,1 M€, dont 1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 0,8 M€ pour traiter les eaux usées ;
 - **3,9 M€ pour l'eau potable**, dont 2,9 M€ pour réparer les infrastructures endommagées par les crues de 2020 dans le département des Alpes-Maritimes, 0,5 M€ pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale et 0,3 M€ pour la gestion patrimoniale des ouvrages.
- **19 % des aides (2,6 M€)** vont à la **restauration des milieux aquatiques**, dont 1,3 M€ pour renaturer les rivières et 0,7 M€ pour animer les actions territoriales ;
- **18 % des aides (2,5 M€)** visent une **meilleure gestion de la ressource en eau**, dont 1,9 M€ pour des travaux d'économies par modernisation des canaux d'irrigation (1,4 M€) et réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (0,5 M€) et 0,5 M€ pour des actions d'animation visant un meilleur partage entre usagers.



- Les 5 % des aides restants (0,8 M€) vont respectivement aux actions de connaissance et de communication (0,6 M€) et à la réduction des pollutions industrielles (0,2 M€).

Parmi ces projets, des opérations remarquables au 2^{ème} trimestre 2022

BOUCHES-DU-RHONE Désimperméabilisation des sols à l'université de Saint-Jérôme à Marseille

Aix-Marseille Université engage des travaux sur l'entrée principale du campus de Saint-Jérôme à Marseille, un site école pilote pour la désimperméabilisation des sols, situé sur le bassin versant du Jarret, affluent de l'Huveaune. Composée essentiellement de voies de circulation et de trottoirs revêtus de béton et de bitumes, la surface concernée par les travaux est actuellement imperméabilisée à 68 %. Les eaux pluviales qui y ruissellent sont collectées dans un réseau d'assainissement qui rejoint le Jarret, fort vecteur de pollution des plages de Marseille en cas d'orage. Le projet qui prévoit la création de noues, d'espaces verts, d'un bassin d'infiltration et de revêtements perméables, vise à désimperméabiliser plus de 6000 m² en déconnectant les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour une pluie de fréquence annuelle d'une durée de 4 heures, ou fréquence quinquennale d'une durée d'1 heure.

Pour cette opération qui permet non seulement d'engager les premiers travaux sur un site universitaire pilote, mais aussi de développer en son sein une formation diplômante sur le sujet de la désimperméabilisation des sols, Aix Marseille Université reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 442 400 euros**.

ALPES-MARITIMES Aménagement d'un seuil sur la Bévéra pour laisser passer les poissons

Le Syndicat mixte inondation, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE) maralpin, rétablit la continuité piscicole au niveau du seuil du pont de la Concorde à Sospel sur la Bévéra, affluent de le Roya. Il va construire une passe à poissons qui ouvrira la rivière aux cyprinidés d'eaux vives (barbeau méridional notamment), à la truite fario et à l'anguille. L'agence de l'eau lui apporte **une aide de 332 000 euros**.

FOCUS SUR LE PLAN DE RESILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La sécheresse attendue cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, **l'augmentation de ce plafond de dépenses est de 22 M€ pour 2022, répartis ainsi :**

- 6 M€ pour l'alimentation en eau potable, au bénéfice notamment des zones de revitalisation rurale ;
- 10 M€ pour la gestion quantitative de la ressource en eau, en particulier pour les projets agricoles ;
- 6 M€ pour la gestion des eaux pluviales, notamment la désimperméabilisation des sols.

Les objectifs de ce plan de résilience sont les suivants :

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner
leslie@plus2sens.com - 06 76 33 55 15